

A S S E M B L É E N A T I O N A L E

X V ^e L É G I S L A T U R E

Compte rendu

Commission de la défense nationale et des forces armées

— Audition du général Jean-Pierre Bosser, chef d'état-major
de l'armée de terre, sur le projet de loi de programmation
militaire..... 2

Mardi

13 février 2018

Séance de 17 heures

Compte rendu n° 28

SESSION ORDINAIRE DE 2017-2018

**Présidence de
M. Jean-Jacques Bridey,
*président***



La séance est ouverte à dix-sept heures.

M. le président Jean-Jacques Bridey. Mes chers collègues, avant de passer la parole au général Bosser, je voulais vous transmettre directement une information que vous peut-être déjà reçue : en raison des fuites dans la presse concernant le rapport d'information sur le service national universel, rédigé par nos collègues Marianne Dubois et Émilie Guerel, j'ai décidé, en accord avec les deux rapporteuses, d'avancer la date d'examen de ce texte par notre commission. Nous l'examinerons donc demain matin à onze heures, c'est-à-dire au moment où nous devons recevoir le président Centre national d'études spatiales (CNES). L'audition de M. Jean-Yves Le Gall est donc reportée ultérieurement. D'ici là, je ne m'exprimerai pas sur le sujet du service national universel dans les médias et je souhaiterais que tous les députés fassent de même et attendent la fin de notre réunion, vers midi et demi, pour accepter les demandes d'interview.

M. Jean-Christophe Lagarde. Trop tard, c'est déjà fait !

M. le président. Eh bien tant pis. Pour ma part, j'ai refusé toutes les demandes d'intervention.

Général Bosser, vous êtes le premier responsable militaire, après la ministre, à venir nous voir au sujet du projet de loi de programmation militaire. Vous avez déjà été auditionné à plusieurs reprises devant notre commission, et vous nous avez plusieurs fois alertés sur certaines fragilités de l'armée de terre. Cette loi de programmation militaire (LPM) vous donnera peut-être satisfaction sur certains points concrets.

Général Jean-Pierre Bosser, chef d'état-major de l'armée de terre. Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les députés, je me réjouis de cette nouvelle rencontre avec les membres de votre commission.

C'est vrai que nous avons déjà eu plusieurs occasions de nous retrouver et d'échanger. Le 19 juillet 2017, j'avais souhaité vous donner quelques clés de compréhension de l'armée de terre. Le 19 septembre, une visite avait été organisée à Satory. C'était une journée un peu pluvieuse – boueuse, diront certains – et les semelles s'en souviennent. À cette occasion, je souhaitais vous donner une vision plus incarnée de l'armée de terre, au travers de ses hommes et de ses matériels. Le 11 octobre, vous m'avez auditionné à l'occasion du projet de loi de finances.

Je sais que bon nombre d'entre vous ont effectué récemment des visites dans les forces, que ce soit dans leur circonscription, à l'occasion de visites thématiques ou encore dans le cadre d'opérations extérieures. Je voulais vous dire le plaisir qu'ont eu les soldats de l'armée de terre à vous recevoir. Si vous m'y autorisez, Monsieur le président, je ferai une mention particulière pour ceux qui ont fait un déplacement au Sahel en fin d'année avec la ministre : vous-même, Marianne Dubois, Claude de Ganay, Stéphane Demilly, Josy Poueyto, qui était encore avec nous il y a quelques jours à Pau lors de la journée de l'aérocombat, Thomas Gassilloud, que je ne vois pas mais qui est extrêmement présent...

M. le président. Il est en déplacement aux États-Unis avec Olivier Becht, dans le cadre de la mission d'information sur les enjeux de la numérisation des armées, dont ils sont les rapporteurs.

Général Jean-Pierre Bosser. Je citerais aussi Françoise Dumas. Mesdames, Messieurs, votre visite a été particulièrement appréciée. Nos soldats ont beaucoup de chance de vous voir. Les soldats de ma génération voyaient rarement les élus et avaient parfois l'impression d'être un peu isolés. En tout état de cause, vous avez pu rencontrer des soldats tels que l'on vous les dépeint, c'est-à-dire courageux, rigoureux et talentueux. Pour que vous appréhendez au mieux la réalité des enjeux auxquels nous faisons face, les portes de l'armée de terre vous sont toujours ouvertes, que vous soyez seul ou en groupe.

Cette audition revêt une importance toute particulière, j'en suis parfaitement conscient. Elle prend place à un moment et dans un contexte singuliers qui placent chacun de nous devant ses responsabilités. Ce projet de loi de programmation militaire engage l'avenir ; il fixe un cap, une distance et je dirais même un *tempo* : 2019, 2021, 2023 et 2025. Mon objectif, ce soir, est de vous donner mon appréciation de ce texte qui est soumis à votre examen.

Ma présentation se déroulera en trois parties. Je vais partir de la Revue stratégique de défense et de sécurité nationale, qui constitue le cadre de la construction de la LPM. Ensuite, je vais vous dire en quoi ce texte répond aux grandes attentes de l'armée de terre : cette LPM, à hauteur d'homme et de haute technologie, frappe en plein centre de notre cible. Enfin, je vais partager avec vous mon appréciation des enjeux que revêtent la préparation de l'entrée en LPM et son exécution.

Commençons par la Revue stratégique. Elle a exprimé un constat clair : le monde est plus imprévisible, plus instable, plus armé. Face à une mutation de la conflictualité qui se déploie dans tous les domaines et sur tout le spectre des menaces, l'armée de terre est présente. Elle fait face à des menaces conventionnelles, hybrides et irrégulières, que ce soit sur le territoire national ou à l'extérieur, notamment sur l'arc de crise qui va de l'Afrique subsaharienne au Levant, ainsi qu'en Europe dans les mesures de réassurance.

La Revue stratégique a logiquement conclu à la nécessité d'une remontée en puissance de l'outil militaire pour atteindre un modèle complet et équilibré. Elle entérinait une hiérarchie de nos buts stratégiques et de nos intérêts, par cercles concentriques et en partant du territoire national. Elle insistait sur l'interaction et l'interdépendance des cinq grandes fonctions stratégiques, articulant étroitement la prévention, l'intervention et la protection en lien avec la dissuasion.

Elle recommande également l'inscription des opérations militaires dans le cadre d'une approche globale, rappelée par le président de la République lors de sa visite à Niamey. Nous nous inscrivons parfaitement dans cette approche : pressions internationales, mode de gouvernance, intervention, formation et reconstruction. En ce qui concerne le mode de gouvernance, je citerais par exemple dans le cas du Sahel notre participation à la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) et à la mission d'entraînement de l'Union européenne au Mali (EUTM). En matière d'intervention, nous avons le dispositif de l'échelon national d'urgence (ENU) et l'opération Barkhane. S'agissant de la formation, nous sommes en train de développer notre partenariat militaire opérationnel, notamment en direction de la force conjointe du G5 Sahel. Enfin, en matière d'aide à la reconstruction, nous déployons des actions civilo-militaires depuis de nombreuses années. Force est de constater que peu de pays européens disposent d'une armée

ayant les mêmes savoir-faire que notre armée de terre dans l'ensemble de ces domaines concourant à l'approche globale.

La Revue stratégique affirme enfin une ambition industrielle et technologique forte dans laquelle l'armée de terre a toute sa place. Souvent considérée comme peu technologique par le passé, l'armée de terre s'implique aujourd'hui dans le maintien de l'excellence industrielle française, notamment au travers du programme Scorpion (Synergie du contact renforcée par la polyvalence et l'infovalorisation). Cela vous explique ma volonté de me rapprocher de la direction générale de l'armement (DGA) et des industriels, et de faire équipe à trois dans le cadre de la LPM. Lors de l'édition 2018 du salon Eurosatory, je souhaite d'ailleurs qu'avec le DGA et le président du GICAT, nous puissions nous exprimer ensemble sur le thème de l'innovation à hauteur d'homme.

De façon cohérente avec l'ensemble de ces conclusions, on peut dire que le projet de LPM décline pour 2030 une ambition d'un modèle d'armée complet, équilibré, durable et surtout soutenable. Nous aurons ainsi la capacité d'assurer, dans la durée, un socle fondamental de capacités de défense autour des cinq fonctions stratégiques. Nous aurons également la garantie d'une autonomie stratégique qui s'inscrit désormais dans la consolidation d'une autonomie stratégique européenne.

Pour l'armée de terre, le contrat 2030 est très clair : être capable d'engager, en gestion de crise, dans la durée et simultanément sur trois théâtres d'opération, l'équivalent d'une brigade à plusieurs groupements tactiques interarmes (GTIA) ; être capable de déployer, dans une opération majeure de coercition, une capacité de commandement de niveau corps d'armée ainsi que les moyens organiques permettant d'assumer la responsabilité de nation-cadre – sachez à ce sujet que, l'an dernier, le corps de réaction rapide-France a été certifié par l'Organisation du traité de l'Atlantique nord (OTAN) – ; les moyens organiques de niveau divisionnaire et jusqu'à deux brigades représentant environ 15 000 hommes, mettant en œuvre près d'un millier de véhicules de combat, soixante-quatre hélicoptères et quarante-huit camions équipés d'un système d'artillerie (CAESAR). Ajoutons à cela la capacité de réaction immédiate : 5 000 hommes en alerte ; enfin 7 000 hommes pour la protection du territoire, un nombre qui peut être porté à 10 000 avec le renforcement des forces déjà déployées.

Cette LPM traduit budgétairement l'ambition présidentielle telle qu'elle était comprise en début de construction. Vous connaissez les chiffres mieux que moi mais je voudrais souligner quelques points qui me paraissent saillants pour l'armée de terre. Le président de la République a fixé une ambition, un cap sans ambiguïté : porter le budget de la défense à 2 % du PIB d'ici 2025, objectif qui fera l'objet d'une réévaluation en 2021. Cette dynamique permet d'apporter de la lisibilité et de la profondeur à nos industriels et de leur donner envie d'investir. Nous assistons donc à une inversion de tendance historique. Ma génération n'a connu que la déflation et la déconstruction, et depuis plus de vingt ans mes prédécesseurs n'ont cessé de relever le différentiel entre l'ambition et les moyens. Pour la première fois, nous voyons ces deux lignes se rapprocher, et nous sommes désormais sur une trajectoire de remontée en puissance. Il faut préciser que la notion de durée est importante parce que cette remontée en puissance ne sera pas une affaire de trois ou cinq ans mais elle demandera beaucoup plus de temps. Le fait par ailleurs que le projet de LPM soit fondé sur des crédits budgétaires et ne prévoit pas de financement par des ressources exceptionnelles

permet aux états-majors de mieux construire leur budget. Nous pouvons ainsi espérer une meilleure sincérité des comptes.

J'en déduis trois conclusions. Premièrement, il nous appartient maintenant de rapprocher intelligemment les moyens des ambitions. Deuxièmement, cette LPM s'inscrit dans la durée et donne un horizon à tous pour s'engager dans les différentes « boîtes » sur lesquelles je vais revenir. Troisièmement, vous avez devant vous un chef d'état-major de l'armée de terre (CEMAT) heureux : après avoir densifié la force opérationnelle terrestre (FOT) à 77 000 hommes, j'amorce, avec responsabilité et exigence, un renouveau pour l'armée de terre. Ce renouveau est très net et conforme à l'idée maîtresse que j'avais fixée ici l'an dernier : les équipements doivent désormais rattraper les effectifs.

J'en viens à ma vision de la LPM, qui selon moi atteint le cœur de cible de l'armée de terre, et aux différentes « boîtes » que j'ai évoquées : une LPM à hauteur d'homme ; une LPM de réparation ; une LPM de modernisation/accélération ; une LPM d'innovation.

Nous sommes sortis des constructions traditionnelles de LPM autour de grands programmes d'armement qu'on annonçait fièrement : tant de bâtiments de premier rang, tant d'avions, tant de chars. Avec cette liste à la Prévert, on pensait avoir un modèle d'armée répondant aux enjeux stratégiques. Plus thématique, l'approche actuelle va nous permettre de relancer l'action d'une façon que je vais vous décrire.

Comment est-ce que j'analyse la LPM à hauteur d'homme ? Je conçois cette ambition comme un escalier en colimaçon ou comme une spirale. Vous mettez le soldat au centre. Vous lui donnez une tenue militaire : un treillis à sa taille, des chaussures à sa pointure, un gilet de protection moderne. Puis vous lui donnez une arme et des équipements qui lui donnent une supériorité sur l'ennemi, avec lesquels il pourra agir, communiquer et observer dans tous les milieux, de jour comme de nuit. Vous lui donnez un véhicule qui le protège pour se déplacer. Vous lui donnez ensuite un environnement : un service de santé qui lui permettra d'être évacué et d'être soigné en cas de blessure, un soutien de proximité qui répond à ses besoins et à ses attentes, etc. Vous voyez ainsi se dessiner cette sorte de colimaçon dont je vous parlais, qui s'enroule autour du soldat. Si on va jusqu'au bout, on peut associer sa famille – comme vous le savez, c'est une préoccupation majeure de la ministre – et les infrastructures : infrastructures de vie courante, infrastructures opérationnelles pour l'entraînement, infrastructures techniques pour les matériels comme Scorpion, ou encore infrastructures liées au patrimoine.

Dans cette « boîte » extrêmement large que constitue donc la LPM à hauteur d'homme, on devrait donc trouver nos treillis F3 pour être mieux protégé, nos structures modulaires balistiques (SMB) qui sont des gilets de protection. Je ne reviens pas sur les chiffres que vous a donnés la ministre mais nous pourrions discuter de leur fléchage au moment des questions. Dans cette boîte, je trouve aussi le paquet protection, avec les casques balistiques de nouvelle génération, les ensembles intempéries ou d'autres équipements individuels du combattant. Souvenez-vous des problèmes de chaussures dans l'Adrar des Ifoghas lors de l'opération Serval en 2013, ou encore des problèmes de moustiquaires pendant l'opération Sangaris en République de Centrafrique en 2014. Les petits équipements d'environnement font aussi partie de cette famille : l'armement individuel, le pistolet, les télécommunications, l'optronique, les équipements NRBC comme le masque à gaz, etc.

Dans la boîte « LPM à hauteur d'homme », on peut ajouter des aspects liés à la condition du personnel et à la rémunération des militaires. La nouvelle politique de rémunération des militaires (NPRM) entre dans cette boîte, même si son financement n'interviendra qu'à compter de 2021. Cette partie indiciaire et indemnitaire est importante. Elle doit s'inscrire dans une logique d'équité avec la fonction publique – sujet qui revient régulièrement dans les tables rondes avec le personnel. Elle doit aussi permettre de garantir l'attractivité du service des armes pour fidéliser les compétences dans des métiers de plus en plus rares exercés par des personnels qui peuvent être débauchés par des entreprises civiles. Elle doit enfin permettre de trouver un juste équilibre entre les obligations et sujétions acceptées par nos soldats, et leur rémunération.

Passons à la « boîte » suivante qui est celle des réparations. Elle est beaucoup plus fléchée par armée car elle résulte d'une analyse des niveaux critiques que vous avez pu observer dans le domaine des équipements, de l'entraînement, de l'infrastructure ou du soutien. Face aux menaces émergentes, cette notion de « réparation » doit aussi s'inscrire dans un investissement d'avenir. Le terme réparation ne veut pas dire qu'il faut systématiquement racheter ou régénérer de vieux matériels pour combler les manques ou amener un segment – le segment médian, par exemple – au niveau. Nous avons donc calibré très précisément nos besoins. Dans le domaine de la réparation, l'armée de terre fera un effort en matière d'appui feu sol-sol avec les trente-deux canons CAESAr, qui nous manquent cruellement à un moment où nos canons sont soumis à rude épreuve dans l'opération Chammal. Ces canons devraient être livrés d'ici à 2025, et notre artillerie restera de premier rang.

Nous avons également prévu des moyens de coordination des interventions dans la troisième dimension avec cinq radars *Ground Master 60* (GM60) qui seront livrés d'ici à 2025. Ces radars permettront de garantir la défense sol-air d'accompagnement des troupes au contact et la coordination de la manœuvre aéroterrestre au sol et près du sol.

Phénomène majeur pour l'armée de terre, le projet de LPM vise à renforcer l'entretien programmé des matériels (EPM), ce qui est finalement notre garantie en matière de préparation opérationnelle. Nous introduisons une caractéristique totalement nouvelle : comme les autres armées, l'armée de terre a souhaité présenter des normes d'entraînement par type de matériel, afin d'assurer un niveau de préparation suffisant avant d'engager nos hommes en opérations. Nous considérons, par exemple, qu'un équipage de char Leclerc doit faire 115 heures de pratique dans l'année, que ce soit sur le territoire national ou en opération, afin de pouvoir être engagé de façon raisonnable et de remplir sa mission tout en étant protégé.

Nous avons ainsi fixé la norme à 130 heures par an pour le véhicule blindé de combat d'infanterie (VBCI), à 100 heures par an pour l'AMX-10 RC et le futur Jaguar, à 110 kilomètres par an pour le véhicule de l'avant blindé (VAB) et le futur Griffon, à 110 coups d'artillerie par an pour le CAESAr. Nous allons adopter une norme de 200 heures de vol pour tous les pilotes d'hélicoptère (hors forces spéciales), une norme identique d'ailleurs à celle de l'armée de l'air et de la marine nationale.

La troisième « boîte » est celle de la modernisation. En la matière, l'armée de terre affiche une ambition réelle, accentuée par l'accélération du remplacement du segment des véhicules blindés médians, et notamment des VAB. La moitié des véhicules du programme Scorpion devrait ainsi être livrée en 2025, alors que la LPM précédente n'en prévoyait que le

tiers. De plus, les cibles sont augmentées : le nombre de Jaguar passe de 248 à 300, et le nombre de véhicules blindés multi-rôles (VBMR) Griffon de 1 722 à 1 872. Hier à Roanne, le ministre a d'ailleurs annoncé la notification du contrat concernant les VBMR légers, dont le nombre livré en 2025 a été porté de 400 à 489. À l'horizon de 2025, nous devrions aussi avoir 93 000 fusils d'assaut HK416, en remplacement du FAMAS.

Plusieurs autres programmes s'inscrivent dans le cadre de cette modernisation accélérée : la suite du programme Scorpion, les véhicules blindés d'aide à l'engagement (VBAE), le système de franchissement léger (SYFRAL), le module d'appui au contact (MAC), le mortier embarqué pour l'appui au contact (MEPAC), le véhicule léger tactique polyvalent protégé (VLTP-P), pour lequel nous avons déjà des orientations, voient leurs études accélérées pour anticiper si possible leurs livraisons.

En matière de renseignement, le système de drones tactiques intérimaires (SDTI) va être remplacé par le *Patroller*. Le projet de LPM prévoit que d'ici 2025, les trois premiers systèmes de drone tactique (SDT) seront livrés et qu'une commande pour équiper l'armée de terre à hauteur de cinq systèmes à l'horizon 2030 sera réalisée. Nous voudrions donc disposer de cinq systèmes et vingt-huit drones tactiques de ce type en 2030.

La modernisation de notre flotte tactique et logistique se traduira par l'initialisation du remplacement des poids lourds de l'armée de terre, dont le GBC180, par une nouvelle gamme de camions de quatre à six tonnes.

La modernisation concerne également le maintien en condition opérationnelle (MCO) de nos matériels, qui se fera dans le cadre du plan MCO-terre 2025. Ce plan propose une claire distinction entre la maintenance opérationnelle et la maintenance industrielle, et au sein de cette dernière un équilibre choisi et maîtrisé entre la maintenance réalisée en étatique et la maintenance réalisée par l'industrie privée au travers de nouveaux contrats de soutien plus performants.

Enfin, la quatrième « boîte » est celle de l'innovation. Elle constitue un axe fort de la LPM. Elle répond au besoin d'investir dans l'avenir et de faire face aux menaces de demain. Dans cette catégorie, l'armée de terre inclut le futur char de combat qui devrait se faire en coopération avec nos amis allemands, des programmes de recherche et de développement dans des domaines tels que l'énergie solaire ou les mules de transport sans pilote, des achats sur étagère effectués en boucles courtes au travers du *Battle Lab* Terre, et la transformation numérique. Ce dernier sujet, sur lequel vous allez travailler, nous paraît être un enjeu central de l'innovation. Nous considérons que si nous n'aurons jamais les moyens de toucher numériquement chacun de nos soldats par le réseau « réglementaire », c'est-à-dire par Intradef, nous pouvons cependant les toucher *via* leur téléphone portable ou des appareils équivalents qui sont notamment utilisés de façon très performante par la gendarmerie.

J'en viens à ma troisième partie, c'est-à-dire ma vision du « jour d'après ». Cette LPM nous oblige. Souvent dans le passé, en ayant l'impression de gagner des batailles stratégiques, nous avons perdu des batailles tactiques. Nous devons donc préparer l'entrée en LPM si nous voulons réussir le « jour d'après ». Tel est le message que j'ai fait passer à l'armée de terre. Je viens de réunir une partie de l'état-major pour évoquer ce jour d'après. Je considère que nous devons nous mettre en ordre de bataille pour concrétiser toutes ces

avancées que nos hommes considéreront comme un progrès à condition qu'ils puissent constater la réalité physique de cette remontée en puissance.

Pour cela, nous allons nous appuyer sur des travaux déjà réalisés et qui donnent le cap. Ainsi, l'armée de terre dispose d'un nouveau modèle « Au contact ! » qui devrait être finalisé au cours de l'été. Parmi les sujets qui n'ont pas encore été traités, je peux vous citer l'aguerrissement, la cynotechnie – nous n'avons pas assez développé l'appui que peuvent apporter les chiens – ou encore la troisième dimension. Comment articuler l'artillerie sol-air, les drones et les hélicoptères ? Actuellement, tout cela navigue dans un monde extrêmement contraint. Nous devons réfléchir à la manière de les regrouper et de les positionner dans le modèle « Au contact ! ».

De même, nous devons mieux organiser et mieux tirer parti du renseignement de niveau tactique, le renseignement de terrain. Au cours de nos opérations, nous avons pris l'habitude de travailler avec du renseignement fourni par des capteurs très perfectionnés et nous avons peut-être sous-évalué l'intérêt du renseignement tactique. Moi-même, en créant le pilier renseignement de l'armée de terre, j'ai vu une partie de mes hommes formés s'en aller vers le haut, vers les services de renseignement, par exemple vers la direction du renseignement militaire (DRM) pour travailler dans le renseignement de niveau stratégique. Mais en habillant Paul, on a un peu déshabillé Pierre. Le renseignement tactique, c'est un vrai métier : entrer dans un village, demander qui est venu s'approvisionner sur le marché la semaine dernière, etc. C'est intéressant. Ces informations peuvent améliorer le renseignement fourni par ailleurs grâce à d'autres capteurs.

Par ailleurs, je voudrais insister ici sur le commandement puisque l'armée de terre est d'abord une armée d'hommes au sein de laquelle le commandement revêt une place essentielle. L'an dernier, nous avons toiletté un document intitulé *L'Exercice du commandement dans l'armée de terre*, dont la précédente édition datait du début de la professionnalisation il y a vingt ans. Dans deux mois, nous allons produire une nouvelle édition d'un document intitulé *L'Exercice du métier des armes, fondements et principes*, qui traitera du cadre éthique et déontologique dans lequel s'inscrit le combat du futur. Outre les questions morales éternelles que pose l'emploi de la force armée, ce document abordera des thématiques nouvelles comme les questions éthiques liées à l'emploi des robots. Il ouvrira donc des portes extrêmement intéressantes.

Quelle est ma vision de la période des douze mois d'entrée en LPM ? Nous avons un cap, une distance, un *tempo*. Il faudra gérer la temporalité. À l'image de ce que nous avons vécu lors de la remontée en puissance des effectifs de la FOT à 77 000 hommes, nous allons connaître un inévitable temps de latence. C'est le délai qui s'écoule entre le moment où l'on appuie sur l'accélérateur et celui où le véhicule prend de la vitesse. Il pourrait alors se produire un effet de ciseaux entre des effets d'annonce puissants et la réalité des effets physiques de l'argent investi. C'est pourquoi j'ai demandé à l'état-major de faire des propositions pour que certains projets viennent rapidement combler les attentes des soldats. Mais il nous faudra aussi établir des priorités et ne pas promettre à nos hommes qu'ils auront tout, tout de suite. Les chefs militaires devront expliquer et assumer ces priorités. Ils devront dire que les changements se produiront dans un délai de cinq à dix ans, et en fonction de telle ou telle priorité.

Nous associerons nos partenaires – notamment la DGA et les industriels – à la gestion de cette temporalité, en veillant ensemble au respect des objectifs fixés. Nous nous sommes battus pour convaincre tout le monde qu’il était nécessaire et indispensable d’accélérer le programme Scorpion. 50 % des véhicules de la gamme Scorpion devraient avoir été livrés en 2025. Autant dire qu’il ne faut pas s’endormir et se réveiller en 2024 pour se rendre compte que nous ne sommes pas en mesure de répondre à la question posée ! Pour moi, le « jour d’après » démarre aujourd’hui.

Pendant cette période de transition, il nous faut également améliorer l’adaptation réactive de nos forces. Ce sont des boucles courtes. Il n’est pas normal que l’ennemi, en face de nous, puisse acquérir des matériels avec des boucles douze fois plus courtes que les nôtres.

M. le président. Ils ne passent pas de marché !

Général Jean-Pierre Bosser. Moi non plus quand je vais à la FNAC le samedi pour acheter un drone à quatre hélices comparable à ceux qu’utilisent nos ennemis. Si un particulier peut en acheter un aussi facilement, l’armée devrait pouvoir s’en doter de manière beaucoup plus rapide.

Avant de conclure, je voulais dire qu’il ne faut pas oublier la partie normative de la LPM. Je souhaite à ce sujet rendre hommage à notre directrice des affaires juridiques, Claire Legras, qui a nourri la réflexion dans ce domaine.

Je vous en donnerai quelques exemples. Dans le domaine opérationnel, la LPM devrait permettre aux forces armées de procéder à des opérations de relevés signalétiques (empreintes digitales, palmaires, reconnaissance faciale et iris) et à des prélèvements biologiques (sanguins, salivaires, génétiques) en OPEX sur des personnes pouvant présenter un danger pour les forces françaises ou la population. Autre exemple, le projet de LPM prévoit de rehausser de 30 à 60 jours le plafond de la durée annuelle d’activité que l’on peut accomplir au titre de la réserve opérationnelle, avec une possibilité de dérogation à 150 jours en cas de nécessité. En ce qui concerne les blessés, le projet de LPM rend éligible au congé de reconversion et au congé complémentaire de reconversion qui en découle, sans condition d’ancienneté de service, tout militaire blessé en service ou victime d’une affection survenue du fait ou à l’occasion de l’exercice de ses fonctions. Enfin, dernier exemple, le projet de LPM comporte une reconduction des dispositifs d’incitation au départ de l’institution militaire prévus par la précédente loi de programmation militaire. C’est essentiel, car pour nous adapter aux menaces et aux besoins, nous devons préserver un volume suffisant de départs à tous les grades et plus particulièrement pour les grades sommitaux.

Se mettre en ordre de bataille pour mettre en œuvre la loi de programmation militaire, c’est aussi, pour nos états-majors, faire preuve d’un certain état d’esprit et notamment d’une forte agilité intellectuelle – l’armée de terre, qui s’est d’ores et déjà profondément transformée au cours des années récentes, en a à revendre. La ministre insiste souvent sur la nécessité de bien utiliser la ressource, en alliant confiance et exigence : cela pourrait aussi passer par un accroissement de la responsabilité des chefs d’état-major d’armées.

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les députés, pour conclure, l’armée de terre peut se montrer satisfaite d’un projet de loi de programmation militaire qui répond très largement à son attente. Disant cela, je fais preuve d’un optimisme non pas béat mais

raisonnable, empreint de volonté, de responsabilité et de gravité au regard des actions que nos hommes mènent à la fois sur le territoire national et en opérations extérieures. C'est pour moi une responsabilité historique. Je ne pensais pas être le CEMAT de la FOT à 77 000 hommes et de la remontée en puissance. Je construirai l'armée non pas de nos rêves mais, je l'espère, de nos besoins. Nous sommes prêts à relever le défi.

M. Jean-Marie Fiévet. Le renouvellement des capacités opérationnelles est devenu impératif. Au-delà des efforts consentis en matière de ressources humaines, l'augmentation des dépenses va principalement bénéficier aux équipements, ce qui semble indispensable. Pour l'armée de terre, nous attendons les programmes Griffon et Jaguar qui vont remplacer 50 % des blindés médians. Une attention particulière sera aussi apportée aux petits équipements, tels que le gilet pare-balles, le treillis, les armes de poing et d'épaule. Quelles sont vos dernières priorités dans le domaine des véhicules blindés ? Quels sont les matériels dont vous manquez le plus actuellement ?

Mme Patricia Mirallès. Le moral des troupes relève de vos attributions, conformément aux dispositions de l'article R. 3121-25 du code de la défense. Le plan famille, que la LPM abonde de 200 millions d'euros supplémentaires en 2019, prévoit d'amplifier le soutien moral aux soldats, avant et après leurs missions opérationnelles, et de diversifier l'offre par de nouveaux outils d'aide à la gestion de l'absence. Comment entendez-vous mettre en œuvre cette amplification ? L'armée de terre a-t-elle des besoins spécifiques en la matière ?

M. Jean-Christophe Lagarde. Cette stratégie de remontée en puissance est très positive. Le « jour d'après », c'est d'abord garantir le respect des engagements qui seront pris, dans un combat contre Bercy qui nécessitera la vigilance de tous.

Les troupes sont de plus en plus confrontées sur les théâtres d'opérations à des équipements de toutes sortes, ceux qu'on peut acheter à la FNAC, comme vous l'évoquez, mais aussi d'autres qui, avec la dislocation de certains États, se disséminent un peu partout. Je pense notamment aux armes chimiques et bactériologiques. Je n'ai pas l'impression que l'accent soit suffisamment mis sur ce point. Or les forces d'intervention risquent d'avoir besoin d'y parer : ne soyons pas pris au dépourvu.

M. Thibault Bazin. Une des questions préalables à la discussion de cette LPM est de savoir comment le monde va évoluer. Quelle sera la menace à horizon 2025 ? Comment nos alliés vont-ils évoluer ? Sur quelles hypothèses s'appuie-t-on pour dire que les moyens prévus dans la LPM sont en adéquation avec notre ambition ? En restera-t-on à trois OPEX simultanées, comme le mentionne le rapport annexé, avec des alliés aussi présents qu'aujourd'hui ? L'ambition est-elle adaptée à une menace évolutive ? La remontée en puissance de notre armée ne devrait-elle pas être plus rapide ?

M. Joaquim Pueyo. Si la trajectoire de la LPM va dans le bon sens, la vraie question sera celle de son exécution. Nous présenterons d'ailleurs la semaine prochaine un rapport sur l'exécution de la LPM en vigueur, dont nous dresserons un bilan plutôt positif.

En quoi la future LPM fidélisera-t-elle davantage vos hommes que les dispositions actuelles ? En quoi facilitera-t-elle la reconversion de nos soldats ? Pourriez-vous nous en dire plus du chapitre consacré aux rémunérations dans le rapport annexé à la LPM ?

M. le président. Nous recevrons la directrice des ressources humaines du ministère, qui pourra répondre à des questions aussi précises.

Général Jean-Pierre Bosser. S'agissant de l'amélioration de la capacité opérationnelle, les équipements dont nous disposons il y a quarante ans répondaient à des cahiers des charges inférieurs, compte tenu de la capacité de nos ingénieurs d'aujourd'hui à concevoir des matériels plus autonomes, mieux protégés et plus performants en matière de tir. À moyens budgétaires équivalents, un Griffon est bien supérieur à un VAB Ultima reconstruit ! Le modèle économique retenu ne fait donc pas débat. Nos soldats méritent d'être mieux protégés et d'avoir des armes plus performantes pour remplir leurs missions. Nous avons précisément les moyens d'améliorer cette capacité opérationnelle sans que cela nécessite pour autant de hausse budgétaire pour l'instant. La question était de savoir quel serait le rythme de renouvellement de ces matériels. L'accélération de ce rythme était pour moi aussi importante que le remplacement – acquis sur le principe – du segment médian, le plus fragile. Il s'agit donc d'acter un nouveau modèle économique qui vise davantage à moderniser qu'à régénérer et à accélérer le rythme si possible.

En matière d'équipement, nous disposons aujourd'hui de plusieurs gammes de matériels. Globalement, le haut du spectre, assuré par le char Leclerc et le VBCI (véhicule blindé de combat de l'infanterie), ne pose pas de problème, si ce n'est celui de la modernisation de la tourelle et des systèmes de tir. Le niveau médian – avec notamment le VAB et l'AMX-10 RC – pose, lui, un problème majeur. C'est donc sur ce niveau médian, le plus engagé en opérations, que l'effort va être porté dans l'armée de terre.

Vous m'avez posé une question sur le moral. Il est vrai, Madame la députée, que le moral est de la responsabilité réglementaire du chef d'état-major de l'armée de terre. Chaque année, j'établis le rapport sur le moral de l'armée de terre. Ce rapport sur le moral est d'autant plus intéressant qu'il est le fruit de l'exploitation de plus de 150 rapports provenant de toutes les unités : je radiographie tous les régiments de l'armée de terre. Comme ce rapport est en cours de rédaction, je n'ai pas encore communiqué officiellement sur la manière dont l'armée de terre percevait son moral. Je peux néanmoins vous dévoiler quelques tendances majeures. L'année dernière, le rapport sur le moral était plutôt bon, du fait de la redynamisation de la FOT qui passait de 66 000 à 77 000 hommes. Cette année, il est plutôt bon aussi et à la hausse – car les annonces de la loi de programmation militaire peuvent contribuer à améliorer le moral de nos soldats – mais avec des réserves, parce que nos hommes attendent maintenant les effets physiques de cette loi. Par exemple, j'étais ce matin à Lille au commandement des forces terrestres. Lorsque j'ai interrogé des soldats sur leur perception du plan famille annoncé à l'automne 2017, ils m'ont répondu qu'ils n'en percevaient pas encore les effets à ce stade. Mais qui pouvait penser qu'on arriverait à mettre à exécution ce plan en quelques semaines ? Il faut donc être très attentif à notre communication autour de ces projets car nous allons forcément créer de l'attente. Or, sans explication sur le cadre espace-temps et les temps de latence dont je vous ai parlé, il y aura des déceptions ; nous nous sommes attelés à expliquer cela à nos régiments.

Le rapport sur le moral comprendra un volet important concernant les familles. Cela va d'ailleurs dans le sens de la question qui m'a été posée sur le recrutement, la fidélisation et la reconversion. La ministre a très bien résumé la situation par la formule : « on recrute un soldat, on fidélise une famille ». Le plan famille a, lui aussi, créé une forte attente. Il vise bien, lui aussi, à remonter le moral de nos troupes. J'en profite pour souligner, à propos du

moral, que quand nos soldats rentrent d'opération, ils passent par un sas, ce qui leur permet de basculer de théâtres d'opérations parfois assez durs à la vie normale avec leur famille.

Vous m'avez posé une question sur la défense contre les armes chimiques et bactériologiques. Durant la guerre froide, faire face à la menace nucléaire, radiologique, biologique et chimique (NRBC) était un savoir-faire régulièrement entretenu. Je pense que nous avons les outils nécessaires pour faire face à ce type de menaces. Par exemple, s'agissant du territoire national, nous sommes parmi les pays les plus performants au monde en matière de détection d'agents chimiques. Nous avons une base de données, détenue à la fois par les sapeurs-pompiers de Paris et par les unités d'instruction et d'intervention de la sécurité civile (UIISC), permettant de détecter rapidement des agents et d'établir un diagnostic efficace. Encore faut-il nous préparer et organiser notre réponse en cas de risque pou de menace NRBC. Ma priorité n'est donc pas tant de renforcer nos équipements que d'organiser des exercices adaptés sur cette thématique. C'est tout l'objet de Sentinelle nouvelle génération. Lors de mon audition devant vous en octobre dernier, je vous avais expliqué l'articulation du nouveau dispositif en trois échelons : le premier composé d'hommes déployés de façon permanente sur des sites jugés sensibles, le deuxième davantage dédié à l'anticipation autour de ce que j'avais appelé les « scénarii potentiels de crise », et enfin le troisième composé d'une réserve stratégique.. Il est vrai qu'on communique assez peu sur le NRBC, menace jugée par certains anxiogène pour la population. Or j'ai le sentiment que les Français attendent la meilleure protection possible et que si on leur explique qu'on se prépare à certains scénarios, ils seront plutôt rassurés qu'anxieux.

M. Jean-Christophe Lagarde. S'entraîner est rassurant. C'est être pris au dépourvu qui est anxiogène.

Général Jean-Pierre Bosser. En effet, et je préfère être battu par « l'ennemi » du fait d'un contournement – je sais que la protection à 100 % n'existe pas – que d'être pris en flagrant délit d'impréparation.

En ce qui concerne l'avenir et les alliés, il est difficile de prédire les surprises de l'histoire, et donc j'ignore comment se présentera la menace, demain, en centre-Europe. Vous avez vu ce qui se passe en Ukraine et qu'on déploie des dispositifs dans les pays baltes – en Estonie l'an dernier avec nos camarades britanniques et en Lituanie depuis un mois avec les Allemands. Qu'il y ait aujourd'hui adéquation entre les moyens et l'ambition au travers des contrats opérationnels ne signifie pas qu'il en ira ainsi dans six mois ou un an. Tout dépendra de l'évolution de la situation militaire et stratégique en Europe. Les contrats me paraissent soutenable au sens où demain, on pourrait refaire une opération comme Serval avec les moyens qui nous sont alloués dans la loi de programmation militaire.

En matière de rémunérations, nos soldats ont une forte attente car les grilles indiciaires sont très écrasées pour les militaires du rang. La nouvelle politique de rémunération des militaires traduit la volonté d'espacer davantage ces lignes indiciaires. La directrice des ressources humaines du ministère, Anne-Sophie Avé, pourra vous en dire plus si vous le souhaitez.

M. Philippe Chalumeau. La revue stratégique appelle à renforcer la fonction de prévention et à lui rendre toute son importance concernant les bases opérationnelles avancées, ou les pôles opérationnels de coopération. Le rapport annexé à la LPM précise que les

effectifs seront également renforcés et les infrastructures d'accueil, rénovées. Quels types d'infrastructures peuvent être concernés ? Quelles sont les grandes évolutions de cette fonction de prévention et les grands enjeux qui en découlent ?

M. Xavier Batut. Moderniser nos capacités opérationnelles implique aussi de réorganiser les services. Je pense notamment aux outils numériques. Comment l'armée de terre organise-t-elle ce tournant ? Ces nouvelles technologies vous permettent-elles des gains de temps et donc un redéploiement de personnel dans votre organisation ?

M. Stéphane Demilly. Je vous remercie, Mon général, pour ces échanges sur un texte aussi stratégique que la LPM. L'équation est difficile à résoudre puisqu'il s'agit d'assurer la sécurité des Français pour les années à venir, et donc de doter nos armées de la meilleure façon possible, tout en faisant face à des contraintes budgétaires particulièrement lourdes. Une équation résumée par le président de la République lors de ses vœux aux armées le 19 janvier dernier quand il disait : « chaque dépense sera évaluée à l'aune de son utilité ». La trajectoire fixée, si elle est tenue, d'un budget des armées atteignant les 2 % du PIB en 2025, va bien sûr dans le bon sens. Cette LPM érige en priorité le quotidien du soldat et la modernisation d'équipements à bout de souffle mais on peut aussi soulever la question des investissements technologiques d'avenir pour lesquels la France ne peut être absente. Je pense en particulier aux drones que vous n'avez pas évoqués dans votre quatrième boîte. Pouvez-vous nous livrer votre vision de la recherche militaire ? Si j'osais être un peu provocateur, je vous demanderais si cette LPM n'est pas aussi une loi de rattrapage en ce domaine.

Mme Carole Bureau-Bonnard. Dans le cadre de la modernisation des armées, je souhaite avoir votre avis sur l'optimisation des fonctions de soutien des femmes et hommes en opération mais aussi des actions des armées par le ministère ? Quelles sont les attentes et les besoins de vos hommes ? Vous avez fait allusion aux téléphones portables, pour permettre aux soldats de communiquer avec leur famille. Faut-il aussi développer des compétences spécifiques sur le terrain eu égard à ces relations numériques modernes ?

M. Bastien Lachaud. La LPM 2008-2013 a planifié la mise en place des bases de défense dans le but de réduire les effectifs en les mutualisant. La FNTE-CGT s'inquiète depuis qu'une carte prévoyant la baisse du nombre de bases de défense de 51 à 38 lui a été présentée en réunion de travail. Monsieur le chef d'état-major, confirmez-vous ce projet ? Si oui, comment se traduirait-il sur le terrain, compte tenu de votre volonté de remontée en puissance ?

D'autre part, d'après mes informations, certains matériaux voire certains éléments du programme Scorpion ne sont pas encore qualifiés par la DGA. Pourriez-vous nous en dire plus sur le calendrier de qualification de ces matériaux ? Suit-il le même tempo que celui de l'accélération prévue par la LPM ?

M. Claude de Ganay. La remontée en puissance de la force opérationnelle terrestre qui a été décidée par le précédent gouvernement ne s'est pas accompagnée des crédits de soutien correspondants. Certains régiments refusent donc de nouvelles recrues, faute d'hébergements suffisants. Par ailleurs, certains militaires, partant en OPEX, échangent leur matériel, voire leur équipement. La LPM va-t-elle pouvoir combler ces besoins ? Dans quelle boîte trouverez-vous les crédits nécessaires et dans quel délai ?

M. le président. Je vous rappelle que nous auditionnerons le DGA jeudi matin.

Général Jean-Pierre Bosser. L'idée de renforcer le binôme prévention-intervention est celle du CEMA. Il s'agit d'améliorer les capacités des forces de souveraineté et de présence pour pouvoir agir plus rapidement et plus efficacement dans certaines régions du monde, et pour pouvoir rejouer des opérations telles que Serval. Je préfère donc laisser le CEMA vous répondre plus précisément sur ce point.

En matière d'accès à l'information, l'armée de terre a un problème de fond. Traditionnellement dans notre organisation, l'information circule verticalement et passe par les chefs. Or, aujourd'hui dans notre société, n'importe qui a accès à l'information directement et horizontalement sur son téléphone portable, via les sites d'information ou les réseaux sociaux. Qu'on soit militaire du rang, caporal, adjudant, capitaine ou colonel, on a accès à l'information de la même façon et au même moment. Il y a deux manières de résoudre le problème. La première consiste à développer le réseau de travail dont nous disposons, l'Intradef, qui n'est que très peu accessible pour une grande partie de l'armée de terre. En effet, nous avons très peu de postes informatiques. Si vous visitez un régiment, vous voyez que ceux qui disposent d'un poste informatique relié à Intradef sont le chef de corps, le bureau opération-instruction (BOI), les capitaines et parfois les chefs de section – mais pas les niveaux inférieurs qui regroupent 70 % de la base de l'armée de terre. La première solution serait donc de développer ce dispositif du haut vers le bas. La seconde, que va choisir l'armée de terre, consiste à complètement changer de dispositif et à passer par un support et des applications pour informer directement nos soldats via Internet.

Nous allons créer prochainement un nouveau pilier au sein de l'état-major : un pilier « Numérisation ». Nous y incluons de nouveaux systèmes dont l'un concernera le recrutement. Nous entendons développer le recrutement à partir de supports portables de manière à établir un lien direct entre le jeune qui souhaite intégrer l'armée de terre, et son recruteur, alors qu'il lui faut aujourd'hui prendre rendez-vous – première de plusieurs étapes qui rappellent celles de l'ancien service national, un processus qui nous laisse penser que nous souffrons d'une très grande perte de ressource : nous ne parvenons pas à capter suffisamment l'attention des jeunes désireux d'intégrer l'armée et nous disposons à cet égard de chiffres assez éloquents.

Dans le même ordre d'idées, en quoi les outils informatiques pourraient-ils faciliter l'accès de nos familles à certains interlocuteurs ? Le service du commissariat des armées (SCA) est en train de développer un portail destiné à faciliter l'arrivée de nos familles dans les garnisons lors d'une mutation. Néanmoins, les systèmes informatiques ne feront pas tout : quand on arrive quelque part, il est toujours préférable de rencontrer une personne qui vous écoute, répond à vos questions et soit susceptible de vous orienter plutôt que sur un répondeur ou un site Internet. Nous avons dit à la ministre des Armées que nous souhaitons que le plan famille soit incarné sur le terrain et nous comptons par conséquent sur les commandements des bases de défense, sur les responsables de garnison, sur les chefs des bureaux logement...

On m'a par ailleurs interrogé sur les drones. L'armée de terre en dispose de trois familles : d'abord les drones tactiques – actuellement le système de drone tactique intérimaire (SDTI) et, demain, le *Patroller* ; puis les drones utilisés au niveau de la compagnie ; enfin les mini-drones ou les nano-drones, que nous souhaitons développer. Les drones font plutôt partie, selon moi, de la boîte « Innovations » : si le successeur du SDTI est annoncé – je viens

d'évoquer le *Patroller* –, celui du drone de reconnaissance au contact (DRAC) l'est lui aussi. En revanche, pour ce qui est de la famille des petits drones, nous accusons un certain retard. Ainsi, dans le cadre de l'opération Barkhane, nous nous efforçons de doter nos unités élémentaires d'un petit appareil. En outre, les forces spéciales, au profit desquelles la boîte « Innovations » a été très souvent sollicitée, ne seront pas les seules à bénéficier de l'effort concernant les drones, ce sera également le cas des forces conventionnelles : avoir un drone à l'avant d'un convoi logistique est tout de même une bonne idée.

Vous m'avez ensuite demandé si le projet d'élargissement des bases de défense était susceptible de perturber le devenir de nos personnels civils. Il ne faut pas avoir de craintes à ce sujet : il n'y a pas de relation de cause à effet entre une éventuelle évolution de la cartographie des bases de défense, qui vise en fait à en réduire le nombre, c'est-à-dire à avoir des chefs portant la double casquette de chef d'unité et de chef de base de défense, et le risque que pourraient courir certains personnels civils en matière d'affectation géographique. Seule ici est concernée l'architecture, l'organisation des travaux. Je le répète, je n'ai aucun retour faisant part de craintes. Reste qu'à la question de savoir s'il existe un projet de transformation de l'organisation territoriale du soutien, la réponse est affirmative, avec un objectif double : il s'agit d'une part de rendre notre organisation territoriale plus cohérente et plus lisible, d'autre part de mieux reconnaître le rôle et les responsabilités des commandants de formations opérationnelles dans le soutien.

En ce qui concerne la qualification d'éléments du programme Scorpion par la DGA, il s'agit de marcher du même pas pour atteindre des objectifs communs. Nous avons ainsi imaginé, avec la DGA, œuvrer en commun pour réaliser une revue de programme par industriel afin de connaître, pour quelques objets clefs, les raisons pour lesquelles on a pu accumuler des retards et afin de ne pas reproduire le mécanisme qui y a conduit. L'idée générale est de tirer des enseignements utiles pour ne pas gêner la remontée en puissance envisagée. Nous nous sommes d'ailleurs réunis récemment pour en discuter, mais je ne suis pas en mesure de vous indiquer quels objets sont concernés car nous ne les avons pas encore validés, et je ne veux pas citer d'industriel *a priori*. Je souhaite en tout état de cause que pour chaque famille d'industrie, nous déterminions un objet dont nous examinerons les délais de production depuis le moment de sa conception.

J'en viens aux équipements de protection. Les gilets pare-balles étaient autrefois gérés en pool parce que nous n'en avons pas suffisamment pour équiper la totalité de l'armée de terre. J'ai souhaité que ces gilets fassent désormais partie du paquetage, c'est-à-dire que chaque soldat en soit doté individuellement. De la même façon qu'on a ses chaussures de marche et son treillis, on devra par conséquent avoir son gilet, réglé à sa taille, et qu'on gardera pendant toute sa carrière, le modulant à sa guise. Voilà qui s'inscrit dans le projet de placer la LPM à hauteur d'homme.

Je pense avoir répondu à l'ensemble des questions.

M. Claude de Ganay. Je vous avais interrogé sur l'hébergement, certaines recrues disant manquer de place.

Général Jean-Pierre Bossier. Je n'ai pas de souci de ce genre. Il est vrai que dans l'augmentation de format de la FOT de 11 000 hommes, nous avons parfois atteint la limite de ce que nous pouvions faire en termes d'hébergement. Mais il ne vous aura pas échappé que

l'armée de terre n'est pas demandeuse d'effectifs dans la perspective de la prochaine LPM : elle a en effet atteint son seuil critique en matière de recrutement, de formation initiale, de formation de spécialité et d'hébergement. Je suis très vigilant en la matière. Un député m'a interrogé sur la fidélisation : il est vrai que quand on vient de chez soi où l'on est seul dans sa chambre ou éventuellement avec son frère, et qu'on retrouve dans une chambre à six ou à douze, c'est un véritable choc culturel. J'ai entendu, il y a plus de trente ans, des engagés considérer qu'ils étaient mieux au régiment qu'à la maison ; je ne suis pas certain que ce soit toujours le cas et mon objectif est qu'aujourd'hui on soit au moins aussi bien au quartier qu'à la maison.

Souvenez-vous ce qu'a déclaré la ministre à propos du wifi : c'est comme l'eau courante il y a quelques années. C'est une réalité ; le gars arrive au fin fond du...

M. le président. Attention au lieu que vous allez désigner. (*Sourires.*)

Général Jean-Pierre Bosser. Je réfléchis donc... Je vise au centre en choisissant le camp de Caylus. J'ai rencontré le maire qui m'a appris qu'il avait fait beaucoup pour attirer du monde dans sa commune. Des familles sont arrivées et, au bout d'un ou deux ans, faute d'un accès à Internet de qualité suffisante, elles ont déménagé. Quand un militaire du rang arrive à Caylus aujourd'hui, s'il n'a pas le wifi, c'est un changement majeur dans sa vie de tous les jours.

Aussi l'hébergement recouvre-t-il de nombreux aspects. Il n'en faut pas moins demeurer raisonnable et s'en tenir au principe que j'ai énoncé tout à l'heure : l'armée de nos besoins et pas l'armée de nos rêves.

M. Fabien Lainé. Après deux LPM marquées par une profonde déflation, votre optimisme résolu, concernant les moyens consentis à l'armée de terre par la prochaine LPM, fait plaisir à entendre.

Les capacités de manœuvre interarmes sont au cœur de l'autonomie stratégique. En ce qui concerne l'Europe de l'Est, le matériel à disposition ou celui prévu vous paraît-il suffisant, en matière de franchissement – je pense en particulier aux ponts flottants –, pour assurer la souplesse de manœuvre nécessaire, dans ce secteur, à nos groupements tactiques interarmes de type Scorpion ?

Mme Séverine Gipson. Comme vous venez de l'indiquer, général, la loi de programmation militaire pour 2019-2025 contribue enfin au rapprochement entre les besoins et les ressources. C'est un changement historique car après toutes ces années difficiles, la satisfaction de certains besoins a dû être reportée voire oubliée – je pense aux infrastructures qui accueillent le matériel. Pouvez-vous détailler quels sont vos besoins en la matière ?

M. Yannick Favennec Becot. La LPM, on l'a déjà dit, prévoit l'amélioration du quotidien des militaires : 530 millions d'euros sont ainsi débloqués au profit des familles. C'est bon pour le moral de nos soldats. Mais au fait, Mon général, quels sont les paramètres qui vous permettent d'affirmer que telle ou telle mesure est bonne ou non pour le moral de nos soldats ?

Mme Frédérique Lardet. Général, le budget des études amont, dans le cadre de la prochaine LPM, va connaître une progression significative puisqu'il atteindra un milliard

d'euros. Au demeurant, les précédentes LPM avaient laissé une place congrue aux études amont consacrées au domaine terrestre. Pouvez-vous dès lors nous préciser vos attentes et quels sont les axes dont vous souhaitez qu'ils deviennent prioritaires en matière d'innovations de rupture ?

Mme Nicole Trisse. Général, l'article 16 de la future LPM prévoit la mise en place de deux expérimentations visant à instaurer deux procédures de recrutement dérogatoire, du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2022. Parmi ces mesures figure notamment le recrutement d'agents contractuels pour une durée ne pouvant excéder trois ans, concernant des emplois spécialisés dans des secteurs comme le renseignement, le génie civil... Quel est votre point de vue sur l'augmentation du nombre de contractuels ?

M. Jean-Michel Jacques. Je me réjouis, Mon général, que la prochaine LPM soit centrée sur l'homme. Je reviens sur l'acquisition d'équipements comme le gilet pare-balles, dont l'emploi est géré actuellement par pool pour des raisons avant tout budgétaires. Le fait qu'on octroie un gilet à chaque combattant changera beaucoup de choses. Vous souligniez la nécessité que cette acquisition soit assez rapide, ne serait-ce que d'un point de vue symbolique. Quelles sont vos pistes pour y parvenir ?

Au passage, ce serait une erreur, Mon général, d'héberger les engagés dans des chambres individuelles : les chambrées de douze, c'est tout de même sympathique.

Général Jean-Pierre Bosser. Au cours de la formation initiale, c'est en effet bon d'être en groupe ; mais quand on compte huit ans de service, on aspire à un peu plus d'espace personnel. Et c'est plus à partir du grade de caporal-chef que de celui de première classe que l'on peut s'attendre à disposer d'une chambre individuelle.

En ce qui concerne les capacités interarmes liées à l'engagement dans le nord de l'Europe, nous sommes ici confrontés à un nouveau théâtre d'engagement. Les forces en présence sont plutôt de type régulières, préparées pour la haute intensité, et c'est pourquoi nous y avons déployé avec les Britanniques en Estonie des chars Leclerc et des véhicules blindés de combat d'infanterie (VBCI). Avec mon homologue allemand Jörg Vollmer, nous sommes convenus de modifier légèrement l'architecture de nos forces et donc de déployer, à titre expérimental, un détachement de chasseurs alpins. Les VBCI ont été mis au hangar et les chasseurs alpins en question circulent à bord de véhicules à haute mobilité (VHM). En effet, en Lituanie plus encore qu'en Estonie, les conditions de mobilité sont très réduites du fait de la géographie – il y a une coupure humide, autrement dit un fleuve, tous les dix kilomètres, ce qui nécessite des moyens de franchissement – et du fait de l'hiver – l'importante épaisseur de la neige nécessitant l'utilisation de moyens particuliers. Pour ce qui est en particulier des capacités de franchissement, nos pays comptaient l'un sur l'autre ; seulement, les restrictions capacitaires ont affecté les mêmes secteurs de chaque armée, si bien que les armées britanniques, allemande et française sont toutes trois fragiles en matière de franchissement et aucune ne peut vraiment aider l'autre. Le système de franchissement léger (SYFRAL) fait par conséquent partie des objectifs de remontée en puissance de l'armée de terre. Nous avons un peu perdu de vue cette particularité du centre-Europe puisque, depuis vingt ans, nous faisons la guerre plutôt en Afrique subsaharienne où le franchissement n'est pas un facteur déterminant. J'attends donc avec intérêt le retour d'expérience de nos chasseurs alpins concernant la mobilité, l'équipement pour les grands froids et les systèmes de vision nocturne

puisqu'il fait plus souvent nuit que jour dans ces pays à cette saison. Cet espace est très intéressant pour nous.

J'en viens aux infrastructures, pour nous une « zone de risque » dans le cadre de la LPM. Il faut savoir de quoi l'on parle et où se trouvent les moyens. Je rappelle que le chef d'état-major des armées a perdu les leviers de commande de l'infrastructure puisqu'elle est désormais entièrement du ressort du service d'infrastructure de la défense (SID). L'infrastructure compte quatre familles : celle concernant la vie courante des soldats – leurs chambres, plus généralement les locaux dans lesquels ils vivent, étant entendu que le retour au régiment est de plus en plus important – ; celle qui concerne le caractère opérationnel – on pense aux champs de tir, aux camps d'entraînement – ; celle que je qualifierai de capacitaire – comme, par exemple, les infrastructures destinées à abriter les engins du programme Scorpion ou le NH90, ou pour les autres armées de la base aérienne ou du quai qui accueille un bâtiment – ; enfin l'infrastructure liée au patrimoine, aux musées, en particulier, qui, pour l'armée de terre, revêtent un intérêt certain. Nous allons devoir gérer ces quatre familles en tenant compte, à périmètre équivalent, de la forte pression exercée sur l'armée de terre par les autres armées dans le domaine de l'infrastructure capacitaire : on pense à l'entretien des bases aériennes impliquées dans la dissuasion ou aux quais des sous-marins du programme Barracuda. Je reste donc vigilant.

M. le président. Mais ce périmètre équivalent n'est pas budgétaire, en l'occurrence...

Général Jean-Pierre Bosser. Non, c'est vrai.

Je pensais partir serein de cette audition mais une de vos questions me turlupine, celle, qu'on me pose pour la première fois, concernant les paramètres permettant d'évaluer le moral des soldats. J'interrogerai à ce sujet le prochain candidat à l'École de guerre... Plus sérieusement, il y a plusieurs dimensions dans l'évaluation du moral que je peux faire. La première a trait à mon expérience personnelle. Le chef d'état-major de l'armée de terre a la particularité d'avoir été lieutenant et capitaine. Voilà quarante ans que je travaille avec des soldats professionnels ; je les connais ; je connais leurs enfants et, pour certains, leurs petits-enfants. Et j'entretiens toujours des relations avec eux : grâce à internet, je reçois régulièrement un message de l'un des parachutistes de ma section avec lesquels j'ai passé trois ans. Je pense ainsi avoir une certaine légitimité, compte tenu de mon expérience, des postes de responsabilité que j'ai occupés, pour savoir ce qui est bon ou non pour nos soldats, en tout cas pour ce qui est de l'efficacité opérationnelle de l'armée de terre.

Deuxième dimension, celle de la collégialité : je suis entouré d'un comité stratégique, d'un inspecteur de l'armée de terre qui, l'année dernière, a effectué 90 visites dans des formations de l'armée de terre et qui, pendant chaque visite, qui dure trois jours, passe le régiment au peigne fin : table ronde avec toutes les catégories de personnels, entretien avec le chef de corps, avec les représentants syndicaux etc. Ces 90 procès-verbaux nous renseignent sur la réalité de l'armée de terre. Troisième dimension, celle de la concertation : je réunis le conseil de la fonction militaire de l'armée de terre (CFMT) et demande à ses membres de me parler ouvertement. Par exemple quand ils ont voulu savoir ce que je pensais des associations professionnelles nationales de militaires (APNM), je leur ai répondu que ce qui intéressait le ministre, ce n'était pas l'avis du général Bosser mais le leur ; lors de la

réunion suivante, ils m'ont indiqué ne pas avoir d'appétence pour les APNM. J'ai donc transmis ce manque d'intérêt pour les APNM à Jean-Yves Le Drian.

Voilà ma réponse à une question fondamentale. J'ai cinquante-huit ans, mes soldats en ont vingt, à savoir l'âge de mes enfants... Cette question est centrale dans l'exercice du commandement.

M. Yannick Favennec Becot. En fait, donc, il n'y a pas de paramètres objectifs, seulement des critères subjectifs...

Général Jean-Pierre Bosser. Je vous donnerai ces paramètres objectifs car je ne les ai pas tous en tête et je vous communiquerai un rapport d'inspection qui vous en donnera une vision très claire. Ensuite, bien sûr, la part de subjectivité dans la mesure du moral des soldats est évidente mais bien moins importante que vous n'imaginez.

La question des recrutements dérogatoires, si elle n'est pas une colle, relève des compétences de la direction des ressources humaines du ministère des Armées. Je n'ai en tout cas, pour ma part, pas du tout été moteur dans cette demande. Disposer de contractuels, civils comme militaires, permet une grande souplesse de gestion. Ainsi, si un gros effort est nécessaire demain dans tel domaine, on peut recruter des contractuels puis les libérer, ce qui permet d'éviter le recrutement de garçons ou de filles pour trente ou quarante ans au prix, à terme, de distorsions entre les besoins et leurs compétences.

J'en viens à la question des gilets et de l'acquisition des matériels. Je vais vous donner un exemple très précis : la tenue de sport de l'armée de terre a plus de vingt ans. Je dis souvent en plaisantant que quand, au cross, on a fini l'échauffement, pour enlever le pantalon, il faut enlever les chaussures, alors qu'aujourd'hui la plupart des pantalons de survêtement ont une fermeture éclair permettant d'enlever le pantalon sans enlever ses chaussures, ce qui est d'autant plus intéressant qu'en général les zones de dépôts de cross, dans l'armée de terre, sont près des zones d'échauffement, y compris l'hiver.

Tout cela pour vous dire que notre tenue de sport est entièrement décalée par rapport aux standards civils. Tous les équipements sportifs actuels sont à l'opposé des nôtres, qu'il s'agisse de la matière ou de la coupe. En effet, 90 % des jeunes Français font aujourd'hui du sport avec des shorts arrivant à mi-cuisses. L'armée de terre est la seule à avoir des shorts que je ne qualifierai pas et qui de surcroît ne conviennent absolument pas aux filles puisqu'ils sont fendus presque jusqu'à la hanche. Aussi les filles portent-elles des tenues différentes de celles des garçons, ce qui n'est pas une bonne chose. J'ai depuis un an saisi l'état-major du sujet et déclaré il y a quinze jours que si, demain, la ministre annonçait nous donner 11 millions d'euros, tout serait prêt pour doter l'armée de terre d'une nouvelle tenue de sport : tous les travaux ont été réalisés, tous les chiffrages, tout est homologué, le commissariat aux armées est prêt à passer la commande. J'ai d'autres sujets de cette nature qui permettront, si on le décide, d'occuper le terrain pendant les temps de latence que j'évoquais tout à l'heure.

Je précise à toutes fins utiles que la tenue de sport n'est pas un sujet de petite importance : il s'agit d'une tenue de préparation opérationnelle – le sport fait partie de l'entraînement du soldat – et, ceux qui sont allés en opération le savent, quand vous quittez votre treillis à Tessalit ou à Gao, vous ne vous mettez pas en jeans et baskets mais en tenue de sport. Or, avec une somme assez modeste rapportée à l'augmentation du budget de la défense

de 1,7 milliard d'euros par an, on est capable d'équiper toute l'armée de terre avec une nouvelle tenue de sport très rapidement.

M. Loïc Kervran. Je voulais revenir sur la question fondamentale des achats. Nous assistons sans doute à un changement de modèle. Nous comprenons qu'il soit nécessaire d'aller plus vite, mais aussi de faire en sorte que l'expression du besoin soit plus directe – de l'utilisateur final vers l'industriel qui va produire. Considérez-vous qu'une partie du processus d'achat doit revenir aux états-majors plutôt qu'à la direction générale de l'armement (DGA) ? Si oui, dans quelle proportion et sur quels types de matériels ?

Vous avez évoqué les difficultés rencontrées par le renseignement tactique de théâtre – avec des départs de personnels vers d'autres services – et le fait que ce type de renseignement était un peu oublié : quels efforts concrets vont être réalisés pour y remédier ?

Mme Françoise Dumas. Vous l'avez dit, général, certains facteurs pèsent sur le moral ou le niveau de fidélisation de nos soldats et jouent un rôle déterminant dans le renouvellement de leur contrat, même si leur mobilisation et leur motivation pour partir en OPEX restent très élevées. J'ai d'ailleurs pu mesurer le courage et la rigueur dont vous avez parlé et tiens à le souligner. Comment seront fléchées vos priorités afin d'améliorer les conditions de vie quotidiennes de nos soldats sur les théâtres d'opérations et d'élargir leurs missions ? Dans le cadre de l'opération Barkhane par exemple, à partir du moment où ils sont déchargés de certaines tâches, nos soldats pourraient participer à l'aide au développement ou à d'autres projets. Quelles suites pensez-vous donner à leur rythme de travail à l'issue de ces périodes particulières, notamment dans le cadre de Sentinelle ?

M. Jacques Marilossian. Je vous remercie pour cette présentation. Comme vous l'avez dit, la LPM porte beaucoup d'attentes. La composante terrestre de l'armée se voit activement soutenue en termes de renouvellement et de modernisation. La LPM met l'accent sur la réparation de l'existant – notamment les infrastructures d'hébergement et de fonctionnement, mais aussi d'entraînement des trois forces armées : on pourrait y consacrer onze milliards d'euros sur la période 2019-2025.

Pour l'armée de terre, avec ma collègue Séverine Gipson, nous sommes préoccupés par deux éléments : la modernisation des infrastructures d'entraînement, mais aussi la protection des infrastructures qui hébergent nos militaires. Le 10 août 2017, six militaires du 35^e régiment d'infanterie de Belfort, affectés à l'opération Sentinelle, ont ainsi été blessés en sortant de leur structure d'hébergement à Levallois-Perret.

Si, dans un premier temps, la LPM permet une remise aux normes des infrastructures, dans quelle mesure permettra-t-elle également d'améliorer la protection et la sécurité des militaires en mission sur le territoire national ? Quels moyens d'entraînement mettrez-vous par ailleurs à leur disposition ?

Mme Sereine Mauborgne. Je reviendrai sur l'entretien programmé des matériels. Vous avez parlé des véhicules de l'armée de terre. Cet entretien programmé n'est-il pas parfois un frein à la disponibilité des matériels, notamment aériens ? Les ralentissements que l'on observe dans la disponibilité opérationnelle des aéronefs sont parfois liés au rythme prédéterminé de l'entretien programmé, qui tend à s'espacer plutôt qu'à se rapprocher. Sa mise en place dans l'armée de terre ne crée-t-elle pas un risque d'affaiblissement de la disponibilité opérationnelle ?

Les modifications législatives évoquées vont-elles améliorer les modalités de contractualisation avec les industriels, notamment en matière de soutien aux exportations (SOUTEX) et de maintien en condition opérationnelle (MCO) ? Serez-vous mieux armés dans la négociation avec les industriels ? En effet, le combat n'est pas toujours égal entre ces derniers – disposant de services juridiques très puissants – et le ministère, qui sous-estime parfois les enjeux de la contractualisation.

Mme Pascale Fontenel-Personne. Vous avez qualifié la LPM de « loi à hauteur d'homme ». Je reviendrai donc sur cette expression. Ce projet de loi vise à améliorer le quotidien du soldat et à moderniser un équipement à bout de souffle. Les témoignages ne manquent pas : des militaires doivent parfois dépenser leurs propres deniers dans des surplus afin de s'équiper en sacs de couchage, chaussures ou gants de qualité, afin de pouvoir partir au combat dans une situation optimale. Pouvez-vous me confirmer que les efforts budgétaires vont également servir à équiper nos soldats, afin qu'ils le fassent beaucoup moins à leurs frais ? De tels exemples sont en effet souvent rapportés dans nos permanences...

Général Jean-Pierre Bossier. Monsieur Kervran, s'équiper plus vite ne veut pas dire acheter n'importe quoi, n'importe comment. Nos amis britanniques ont fait le choix d'achats sur étagères. Ils en paient actuellement le prix : la maintenance de ces matériels est coûteuse et ils ont du mal à en assurer la cohérence capacitaire. Une partie de la réponse est donc contenue dans votre question : faut-il ou peut-on imaginer une meilleure répartition des autorités habilitées à engager des crédits pour acquérir des équipements ?

À mon sens, il serait effectivement pertinent de redonner plus de liberté sur l'acquisition des petits équipements et des consommables au chef d'état-major, tout en maintenant la compétence de la DGA pour les équipements capacitaires à moyen et long termes. Nous pratiquons d'ailleurs déjà ainsi dans le cadre des urgences opérationnelles : lorsque nos militaires font des demandes particulières, nous achetons sur étagère. Il ne faut pas industrialiser le système. En revanche, on peut sans doute mieux l'organiser et le flécher.

Le renseignement tactique a besoin de capteurs de terrain. Actuellement, on laisse à penser qu'on peut faire la guerre – comme dans les téléfilms – grâce aux drones, opérationnels de jour comme de nuit. En réalité, si vous interrogez le général Guibert qui commande l'opération Barkhane, il vous expliquera que le *Reaper* est certes efficace, mais dans un cadre espace-temps assez limité. Il est également utile pour confirmer un renseignement dans un espace extrêmement restreint. Un *Reaper* transmet une image de cent cinquante mètres sur cent cinquante. À l'échelle de l'Europe ou du Mali – aussi grand que la France, le Portugal et l'Espagne réunis –, un *Reaper* ne permettra donc pas de faire du renseignement.

En revanche, vous apprenez beaucoup quand vous vous promenez dans les villages, quand vous discutez avec les gens sur les marchés, ou plus généralement lorsque vous faites du renseignement d'origine humaine. Ces informations peuvent ensuite être éventuellement confirmées par des moyens de renseignement technique. C'est ce travail de terrain que l'on appelle renseignement tactique.

Madame Dumas, mes priorités sont simples. Elles portent sur la protection de nos soldats, leur armement individuel et leur tenue. Nos armées vont bénéficier d'une hausse de 1,8 milliard d'euros de leur budget en 2018 et plus de 1,7 milliard d'euros par an jusqu'en

2022. Dans ce contexte, on ne peut plus se permettre d'avoir encore des problèmes de peinture de chaussures et de tailles de treillis !

Pour des raisons liées à la déconcentration et aux contraintes financières, nous avons mis en place des dispositifs de traitement à flux constants – un peu comme on achète des livres par internet. Or ce mode de fonctionnement n'est pas viable car, un mois à l'avance, je ne connais pas la peinture des 15 000 soldats que je vais recruter ! S'il faut une semaine pour les habiller lorsque je les recrute, ce n'est pas un problème. Mais il n'est pas concevable qu'ils travaillent un mois sans chaussures ! Ce sujet est majeur. Ma priorité va donc à l'essentiel.

Notre armée regagne en puissance : on peut toujours promettre 50 % de Scorpion en 2025, mais si les troupes n'ont pas de chaussures ou de treillis, cela ne fonctionnera pas au quotidien ! L'armée de terre est bâtie sur ce modèle ; je ne sais pas faire autrement.

Parmi les priorités, j'ai également évoqué le renseignement et la protection. Levallois-Perret est une infrastructure de circonstance, une vigie. Sentinelle a connu plusieurs évolutions. Le dispositif Sentinelle de nouvelle génération sur Paris est très intéressant – vous pouvez d'ailleurs venir le voir, si vous souhaitez. Nous avons récemment franchi un cap : le nouveau dispositif a été validé en conseil de défense par le président au mois de novembre. Nous avons abandonné certaines vigies trop visibles et insuffisamment protégées, qui rendaient prévisibles les actions visant à les atteindre.

La protection des infrastructures est un sujet majeur, qui touche à la fois les régiments au quotidien mais aussi les infrastructures en opérations extérieures et celles de circonstance sur le territoire national. C'est la raison pour laquelle nous avons fait le choix de privilégier certaines infrastructures, comme le Val-de-Grâce par exemple, car elles sont très adaptées – à la fois centrales dans Paris, mais également à même de protéger et d'héberger nos soldats.

Madame Mauborgne, le fait de disposer d'un niveau d'EPM plus important permettra à l'armée de terre de conduire une préparation opérationnelle d'un meilleur niveau global. L'an dernier, nous avons failli annuler des exercices de fin d'année par manque de crédits. Bien entendu, nous avons des priorités : les unités appelées à partir en opération en sont une, pour l'entraînement et la préparation opérationnelle. L'aéromobilité ou aéro-combat est un sujet particulier : en l'espèce, plus d'EPM ne veut pas forcément dire une meilleure disponibilité. Nous sommes donc vigilants car la disponibilité d'un hélicoptère tient parfois à celle d'une pièce détachée, qui ne coûte pas très cher mais immobilise l'aéronef.

Je ne suis pas du tout un spécialiste des aspects juridiques du SOUTEX. Mais je vais vous dire ce que j'en pense quand même. Les armées – et singulièrement l'armée de terre – font beaucoup pour le SOUTEX. Nous nous faisons d'une certaine façon rembourser nos prestations. Ainsi, nous vantons le CAESAr de Nexter Systems dans le nord de l'Europe – pour que les Danois en achètent : nous l'utilisons en opération et en sommes très satisfaits. Par ailleurs, nous envoyons également des troupes de professionnels aguerris, en appui des industriels, dans les pays dans lesquels on souhaite que ce matériel soit déployé, ce afin d'essayer d'emporter le marché.

Nous sommes donc remboursés sur la base d'un calcul qu'il serait peut-être juridiquement intéressant d'analyser. Mais une autre question se pose : de quel autre type de retour bénéficie-t-on en contrepartie de ces actions ? Si demain, le Danemark ayant acheté le

CAESAr, a un problème de pièces détachées au même moment que nous, qui Nexter livre-t-il en premier ? Quel est le coût de cette pièce détachée pour l'armée française ? Est-il inférieur à celui des Danois ou pas ? Est-il totalement irréaliste d'imaginer une forme de retour sur investissement de ces actions de SOUTEX ? Certaines actions ont une surface relativement faible : lorsque le Danemark achète quelques canons CAESAr, cela ne remet pas en cause les livraisons destinées à l'artillerie française ; mais si l'Inde – qui doit remplacer l'essentiel de son artillerie, notamment à sa frontière avec le Pakistan – décide de s'armer de CAESAr, cela représentera dix fois les équipements de l'armée française. La question se posera alors à ce moment... Nous devons l'anticiper.

M. le président. C'est une question très intéressante.

Général Jean-Pierre Bosser. Sur ce sujet, mes camarades des autres armées ont probablement des avis très marqués, mais proches du mien.

Madame Fontenel-Personne, vous m'interrogez sur le quotidien et les équipements du soldat. Ce sujet fait régulièrement la une de l'actualité : les mamans se plaignent toujours que leur fils doit acheter des effets personnels. Si on ne peut nier que la coquetterie entre parfois en jeu, il y a une dizaine d'années, un de mes augustes prédécesseurs, le général Elrick Irastorza, faisait la guerre aux équipements personnels car il estimait anormal que nos recrues s'achètent du matériel avec leur solde – l'armée devant le leur fournir – mais aussi parce que ces équipements n'étaient pas homologués et, pour certains, protégeaient donc moins bien les soldats que ceux de l'institution.

L'armée de terre a fait de très importants progrès dans ce domaine. Pour autant, encore aujourd'hui, il peut arriver que des soldats achètent des équipements à leurs frais... Je ne sais pas si on pourra lutter contre cela. En revanche, un exemple est symptomatique de nos difficultés de gestion : il y a deux mois, je visitais la 27^e brigade d'infanterie de montagne. Le commissaire me faisait part de ses difficultés pour acheter les 1 800 lunettes de glacier nécessaires à ses hommes : un marché public était nécessaire et les lunettes ne seraient donc pas disponibles avant la fonte des neiges ! En l'espèce, les soldats sont probablement allés s'acheter eux-mêmes une paire de lunettes le samedi... Dans cet exemple, les boucles courtes d'acquisition seraient utiles : il fait froid et il neige tous les ans à Grenoble ; on sait que la brigade d'infanterie de montagne recrute un certain nombre de jeunes chaque année. Doit-on dans ce cas continuer à s'astreindre à ce type de méthode ? Il faut bousculer nos habitudes ; c'est d'ailleurs l'une des intentions de la ministre.

S'agissant des études amont et de nos priorités en matière d'innovation de rupture, j'ai évoqué les batteries – pour les postes radio et les ordinateurs notamment –, car c'est ce qui pèse le plus lourd dans le sac de nos soldats. J'ai également évoqué – on en sourit, mais cela peut faciliter le transport de charges lourdes – les exosquelettes et les mules intelligentes. Ces vecteurs à quatre roues peuvent transporter du matériel ; on les programme et ils rejoignent les troupes sur un point du terrain. Des innovations ont déjà vu le jour : ainsi, Safran a développé ce type de mules. Nous allons d'ailleurs faire un atelier exclusivement consacré à ce sujet durant Eurosatory. Nous avons déjà des projets. Bref, je suis prêt « pour le jour d'après ».

M. le président. Mon général, je vous remercie pour ces nombreuses réponses très précises. Il est toujours très agréable de vous auditionner. Demain matin à neuf heures, nous recevrons votre collègue de la marine.

La séance est levée à dix-neuf heures cinq.

*

* *

Membres présents ou excusés

Présents. - M. Jean-Philippe Ardouin, M. Xavier Batut, M. Thibault Bazin, Mme Aude Bono-Vandorme, M. Ian Boucard, M. Jean-Jacques Bridey, Mme Carole Bureau-Bonnard, M. Philippe Chalumeau, M. Jean-Pierre Cubertafon, M. Stéphane Demilly, Mme Marianne Dubois, Mme Françoise Dumas, M. M'jid El Guerrab, M. Yannick Favennec Becot, M. Jean-Jacques Ferrara, M. Jean-Marie Fiévet, Mme Pascale Fontenel-Personne, M. Claude de Ganay, Mme Séverine Gipson, M. Guillaume Gouffier-Cha, M. Fabien Gouttefarde, M. Jean-Michel Jacques, M. Loïc Kervran, Mme Anissa Khedher, M. Bastien Lachaud, M. Jean-Christophe Lagarde, M. Fabien Lainé, Mme Frédérique Lardet, M. Didier Le Gac, M. Jacques Marilossian, Mme Sereine Mauborgne, M. Philippe Michel-Kleisbauer, Mme Patricia Mirallès, Mme Josy Poueyto, Mme Natalia Pouzyreff, M. Joaquim Pueyo, Mme Laurence Trastour-Isnart, Mme Nicole Trisse, M. Stéphane Trompille, Mme Alexandra Valetta Ardisson, M. Charles de la Verpillière

Excusés. - M. Pieyre-Alexandre Anglade, M. Bruno Nestor Azerot, M. Florian Bachelier, M. Olivier Becht, M. Luc Carvounas, M. André Chassaigne, M. Olivier Faure, M. Richard Ferrand, M. Marc Fesneau, M. Laurent Furst, M. Thomas Gassilloud, M. Christian Jacob, M. Jean-Charles Larssonneur, M. Gwendal Rouillard, M. François de Rugy, Mme Sabine Thillaye